

# PRESIDENT·E PROVINCIAL

En étroite collaboration avec le directeur provincial·e, le·la président·e provincial·e participe à la gestion et au développement des activités organisées par les entités locales de sa province.

Il veille à ce que la dynamique provinciale soit en cohérence avec les lignes stratégiques de la Croix-Rouge de Belgique.

Dans sa province, il·elle est le·la garant·e de la bonne transmission et de l'exécution des décisions de l'administrateur·trice délégué·e et du conseil d'administration ainsi que du respect des règlements, des directives et des instructions.

Il·Elle veille également à relayer les préoccupations et observations dont lui font part les entités locales de sa province.

Le·La président·e provincial·e est le·la premier·e représentant·e de la Croix-Rouge de Belgique auprès des autorités publiques provinciales et du monde associatif.

A son entrée en fonction, en début ou en cours de quadriennat, président·e et vice-président·e conviennent ensemble des volets de gestion dont ce·tte dernier·e sera titulaire.

## MISSIONS

Le·La président·e provincial·e :

- préside l'assemblée, le comité et le bureau provinciaux et s'assure que ces instances remplissent pleinement le rôle que leur assigne le règlement d'ordre intérieur,
- s'assure que les décisions prises par ces instances soient exécutées,
- encourage et favorise la collaboration et les synergies entre les thématiques,
- représente l'ensemble des activités de la Croix-Rouge : ADA, Secours, SFS, Actions sociales dans sa province en interactions avec les directions de ces départements,
- soutient les comités restreints de MCR dans la mise en œuvre des activités et dans l'application des directives et instructions,
- s'assure que les questions, les préoccupations et les suggestions émanant du terrain soient examinées et qu'un suivi adapté leur soit réservé,
- prend les dispositions nécessaires pour que soient garantis aux volontaires un accueil, une formation et un encadrement qui contribuent au développement des activités et à la promotion des principes et valeurs humanitaires du Mouvement,
- intervient dans la gestion des situations disciplinaires,
- participe activement aux réunions interprovinciales et communautaires,
- représente, sur le territoire de la province, la Croix-Rouge de Belgique auprès des autorités publiques provinciales, du monde associatif et des entreprises privées. S'il·Si elle le juge nécessaire, il·elle confie ponctuellement ce rôle à un membre du comité,
- veille à la visibilité de la Croix-Rouge de Belgique et des activités de la province auprès du grand public.

## PROFIL SOUHAITE

- être en accord avec les Principes et Valeurs humanitaires de la Croix-Rouge
- disposer d'une expérience probante en management
- avoir le sens du leadership
- avoir le goût du travail en équipe
- démontrer d'excellentes capacités relationnelles
- faire preuve d'intégrité
- faire preuve aisance à s'exprimer en public
- avoir des relations dans les milieux économiques, politiques et sociaux de la province
- être capable d'utiliser l'informatique avec aisance

## ENGAGEMENTS A PRENDRE

- avoir une disponibilité suffisante pour assumer les responsabilités associées au mandat
- assurer une passation en cas d'arrêt en cours de quadriennat.
- acquérir et entretenir ses connaissances sur :
  - la signification et l'usage des Principes fondamentaux et de l'emblème du Mouvement
  - les missions, gouvernance, stratégie, structure, activités, publics cibles de la Croix-Rouge de Belgique
  - les modes de fonctionnement, règlement d'ordre intérieur, modalités administratives...
- respecter et faire respecter la Charte de la Croix-Rouge de Belgique.

## CONDITIONS D'ACCES ET DUREE DU MANDAT

Le mandat de président·e provincial·e est décerné par élection. Il est occupé pour une période de 4 ans (ou moins, si le mandat est pourvu en cours de quadriennat).

Le·La candidat·e devra :

- déclarer ses engagements auprès d'autres organisations humanitaires, politiques, sociales ou commerciales
- n'occuper aucun mandat politique décisionnel

J'ai pris connaissance le ..... à .....